

**DARGIES**

Beauvais, le 29 novembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE DARGIES  
19 Rue de l'Église  
60210 DARGIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 15 novembre 2023 à 13h42
<b>Unité de gestion</b>		00149173	DARGIES	par :	L02
<b>Installation</b>	TTP	001491	DARGIES	Type visite :	P1
<b>Point de surveillance</b>	P	0000002156	STATION DE LIVRAISON	Commune :	DARGIES
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET APRES TRAITEMENT				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	11 °C				25,00
Température de mesure du pH	11,4 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	575 µS/cm			200,00	1 100,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,48 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,51 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00149318

Référence laboratoire : H\_CS23.8445.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>					
Chloridazone desphényl	0,287 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,056 µg/L		0,10		
Chlorothalonil R471811	0,103 µg/L		0,10		
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
Chloridazone	<0,005 µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	0,446 µg/L		0,50		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00149173)**

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres Chlorothalonil R471811 et Desphényl-Chloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

Pour le Directeur Général de l'ARS et

Par délégation

Le responsable du service santé

Environnement de l'Oise



Modibo DIALLO